

BIA 111 : GRAMMAIRE NORMATIVE

SYNTHESE DU COURS

Objectif Général du Cours:

Ce cours qui porte en grande partie sur l'étude des classes grammaticales vise à donner à l'étudiant de solides connaissances en grammaire normative. Il a aussi pour but de l'emmener à connaître les règles qui gouvernent le fonctionnement de la langue française. Au terme de cette enseignement, l'étudiant sera a même de distinguer les différents classes grammaticales et de donner leurs principales caractéristiques.

Plan Indicatif

- 1) Qu'est-ce que la grammaire ?
 - 1-1) Vers une définition de la grammaire
 - 1-2) Jugement de grammaticalité
 - 1-3) Rôle ou importance de la grammaire
- 2) Les espèces de mots
 - 2-1) La classification sémantique
 - 2-2) La classification morphologique
 - 2-3) La classification syntaxique/distributionnelle
 - 2-4) Les mots grammaticaux et les mots lexicaux
- 3) Les classes grammaticales
 - 3-1) Le nom ou substantif
 - 3-2) Le verbe
 - 3-3) L'adjectif
 - 3-4) L'adverbe
 - 3-5) Le pronom
 - 3-6) L'article
 - 3-7) La préposition
 - 3-8) Les conjonctions
 - 3-9) L'interjection
- 4) Le groupe nominal (GN)
 - 4-1) Les constituants du GN
 - 4-2) Les structures du GN
- 5) Le Groupe verbal (GV)
 - 5-1) Les constituants du GV
 - 5-2) La syntaxe du GV
 - 5-3) Les constructions du GV
- 6) La notion de fonction
 - 6-1) Les fonctions primaires
 - 6-2) Les fonctions secondaires
 - 6-3) Classement catégoriel des fonctions

Bibliographie

- 1) Arrivé Michel et al, *Grammaire Larousse du Français contemporain*, Paris, Larousse, 1964.
- 2) Arrivé Michel et al, *La Grammaire d'aujourd'hui : Guide alphabétique de Linguistique française*, Paris, Flammarion, 1986.
- 3) Jacques Popain, *Précis de Grammaire fonctionnel du français*, Paris, Nathan, 1993.
- 4) Riegel Martin et al. *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF, 1994.
- 5) Marc Wilmet, *Grammaire Critique du français*, Paris, Duculot, 2010.

1) Qu'est-ce que la grammaire ?

Le terme «grammaire» a longtemps été le seul employé pour désigner l'étude de la langue. On peut commencer par dire que la grammaire est d'abord un livre dans lequel sont consignées les règles qui permettent de bien parler une langue. La grammaire c'est aussi une activité scolaire et universitaire, une matière d'enseignement.

Ce qu'il est important de noter c'est que chaque langue possède ses propres lois de fonctionnement. Ce sont ces lois qui constituent sa grammaire. On parle de la grammaire immanente, c'est-à-dire qu'elle est interne, inhérente à la langue. Il convient aussi de noter que tous locuteurs disposent d'une grammaire intériorisée de sa langue (maternelle) dont il n'y a pas conscience, mais qui lui permet de produire et d'interpréter des énoncés. C'est cette grammaire intériorisée qui est décrite au terme d'observation et d'analyse rigoureuse. C'est à cette activité réflexive et analytique que l'on réserve souvent le terme «grammaire».

1-1) Vers une définition de la grammaire

La définition du terme "grammaire" a évolué dans le temps. Au 19^e, le dictionnaire Littré définit la grammaire comme étant: «L'art d'exprimer ses pensées par la parole ou par l'écriture, d'une manière conforme aux règles établies par le bon usage». Par la suite, le dictionnaire Robert propose une conception du mot grammaire, d'abord, comme l'ensemble des règles à suivre pour parler et écrire correctement une langue. En suite, comme l'étude systématique des éléments constitutifs.

A ces conceptions évoquées plus haut, l'on peut ajouter celles qui sont plus contemporaines et qui considèrent la grammaire comme étant l'ensemble des structures et des règles qui permettent de produire tous les énoncés corrects appartenant à une langue ; ou comme une étude systématique des éléments constitutifs d'une langue donnée.

Ce qu'il importe de retenir c'est que l'on peut donner deux principales orientations à la grammaire une orientation normative et prescriptive, et une orientation descriptive et explicative. Dans son orientation normative, on parle de la grammaire de la faute. C'est-à-dire qu'on envisage la grammaire comme un inventaire complet des conventions grammaticales d'une langue, fixé par une institution. Pour ce qui est la langue française, c'est l'Académie Française qui fixe des normes. Dans son orientation descriptive et explicative, la grammaire se donne à comprendre comme l'étude systématique des structures qui régissent le fonctionnement d'une langue. Dans cette orientation, la grammaire est une démarche scientifique, d'explication et d'explicitation des grammaires immanentes des différentes langues. C'est cette grammaire que l'on fait à l'université.

1-2) Jugement de la Grammaticalité

1. La souris mange le chat
2. Il beaucoup manger
3. La voiture ne marche plus

4. Bière le avec le perroquet
5. Elodie mange une pomme

Si l'on observe le corpus ci-dessus, il est possible, à partir de la connaissance que nous avons de la grammaire du français, d'opérer un classement de ces 5 phrases en partant de celle qui est la plus conforme aux règles de fonctionnement de la langue française à celle qui s'en éloigne le plus. Ainsi, la phrase 5 pourra être qualifiée à juste titre de phrase grammaticale. C'est-à-dire syntaxiquement, morphologiquement, sémantiquement et pragmatiquement correcte. Par contre, la phrase 4 sera qualifiée de phrase agrammaticale et inacceptable. Entre ces deux extrémités, on peut identifier les phrases 1 et 3 comme respectant certaines contraintes grammaticales, mais présentant des problèmes d'ordre sémantique et pragmatique. La phrase 2 quant à elle, bien que n'étant ni syntaxiquement ni morphologiquement conforme à la grammaire du français, se laisse pour autant interpréter. C'est ce type de raisonnement sur la conformité ou non des phrases que l'on appelle jugement de grammaticalité.

1-3) De l'Importance de la Grammaire Normative

Ce point me concerne particulièrement. C'est pour cette raison que je vais l'aborder comme un TPE.

2) LES ESPECES DE MOTS

Il faut commencer par faire la différence entre espèce de mots (classes grammaticales ou parties du discours) et catégories grammaticales. En effet, certains mots ont la capacité d'influencer la forme d'autres mots (variation). On dit dès lors que ces mots ont des catégories grammaticales, c'est-à-dire des paramètres de flexion.

Exemple :

Fille(s)

Classe grammaticale= nom/substantif, qui a deux catégories grammaticales

- Le genre =masculin/féminin
- Le nombre = singulier/pluriel

Les espèces de mots (parties du discours/classes grammaticales) sont au nombre de neuf en français. Ils sont

- Le verbe (exemple : dormir)
- Le nom
- L'adjectif
- Le pronom
- L'article
- L'adverbe
- La préposition
- La conjonction
- L'interjection

On peut commencer par constater que l'inventaire des classes grammaticales n'a pas toujours été stable dans l'histoire de la langue française. Autour des classes centrales qui sont le nom et le verbe, on a vu au cours des siècles, certaines classes comme l'article et l'adjectif apparaître. D'autres comme l'interjection apparaître, disparaître et réapparaître. Pour parvenir à ce

classement, trois principaux critères sont pris en compte à savoir le critère sémantique, le critère morphologique et le critère syntaxique.

❖ Le Critère Sémantique

C'est le critère de la grammaire traditionnelle, consistant à regrouper les mots en fonction du sens. Lorsqu'on met en avant ce critère, les mots de la langue française sont reparties en deux grands groupes à savoir d'un côté les mots pleins de sens (mots sémantiques/partie du discours prédictives) à l'exemple des noms, des verbes, des adjectifs et certains adverbes lexicaux ; de l'autre côté, des mots vides de sens (mots asémantiques/partie du discours non prédictives/mots outils) à l'exemple des conjonctions, des prépositions, des articles etc.

Ainsi, on dira que le nom, encore appelé substantif est un mot qui désigne les êtres vivants, des choses, des qualités ou des notions. L'adjectif lui sera un mot exprimant la manière d'être d'une personne ou d'une chose. C'est-à-dire l'aspect particulier sous lequel on l'envisage. Ce critère, pris seul, est limité.

❖ Le Critère Morphologique

Ce critère fait référence à la forme et à la variation des mots. Lorsque l'on considère ce critère, les mots de la langue sont repartis en deux grands groupes ; d'un côté, des mots variables qui sont soumis à la flexion et à la dérivation, à l'exemple des noms, des adjectifs, des verbes, des articles et des pronoms ; de l'autre côté, des mots invariables, qui ne sont pas affectés par des catégories grammaticales, à l'exemple des adverbes, des prépositions et des conjonctions.

A partir des paramètres de dérivation et de flexion, l'on peut essayer le classement suivant :

- Si un mot se conjugue, c'est-à-dire qu'il varie en temps, en mode, en personne, et dans une certaine mesure en genre et en nombre, alors on dit qu'il est un verbe.
- Si un mot varie en genre et en nombre, alors il peut être un adjectif.
- Si un mot possède son genre qui lui est propre qu'il peut varier en nombre, il est qualifieur du nom ou substantif.

❖ Le Critère Syntaxique

Ce critère prend en compte la place qu'un mot peut occuper dans un groupe de mots ou dans une phrase et le rôle (la fonction) qu'il est susceptible d'assumer. Selon ce critère, certains mots ont la capacité, le pouvoir d'assumer des fonctions au sein de la phrase. On les appelle les mots porteurs des fonctions syntaxiques. C'est par exemple le cas du substantif, de l'adjectif, du pronom etc., pendant que d'autres ne peuvent pas assumer de fonctions au sein de la phrase. Seulement du fait de leur présence, ils déclenchent certaines fonctions. C'est pour cette raison qu'on les appelle en grammaire les catalyseurs de fonctions. C'est par exemple le cas des prépositions.

A côté de ces critères de classement que nous venons de passer en revue, il est aussi possible de classer les mots de la langue en deux grands groupes à savoir d'un côté les mots lexicaux et de l'autre, les mots grammaticaux.

- Du point de vu morphologique, le verbe est un mot variable qui se conjugue : c'est-à-dire qu'il est affecté par plusieurs catégories morphologiques. Il reçoit des marques spécifiques appelées désinences qui correspondent sur le plan de la signification grammaticale aux marques de mode, de temps, de voix, de personne, et dans certaines circonstances, de genre et de nombre.
- Du point de vu syntaxique, le verbe est le terme central de la proposition. Il est le noyau de la phrase, le pivot propositionnel. C'est autour de lui que s'organise et se structure la phrase.

P → S + V + O (La structure de la phrase canonique.)

Le verbe est le mot tête du groupe verbal, qu'il peut constituer seul ou associé à un ou plusieurs compléments. L'on peut ainsi avoir les écritures suivantes :

GV → V (Elodie parle.)

GV → V + O [COD] (Elodie mange une pomme.)

GV → V + O [COI] (Elodie parle de ses problèmes.)

GV → V + O1 [COD] + O2 [Elodie donne une pomme à son amie.]

T.P.E

- Critère de classement des verbes

La conjugaison des verbes

Typologie des verbes

La notion de valence

Les notions de transitivité et d'intransitivité.

3.3) L'Adjectif

Commençons par dire que, comme le nom, l'adjectif est un mot dont la forme peut varier. Contrairement au nom, il ne possède pas par lui même un genre. Ce dernier est déterminé par le terme auquel il se rapporte. On appelle «adjectif » les mots qui sont ajoutés au nom et qui obéissent aux trois critères suivants :

- Du point de vu sémantique, l'adjectif est un mot qui a un sens. Il assume un rôle de prédicat caractérisant c'est-à-dire qu'il désigne les propriétés associées au référent immédiat du nom. On dit que l'adjectif est hétéro incident au premier degré c'est-à-dire que sa matière notionnelle s'applique à un autre mot en occurrence, le nom.
- Du point de vu morphologique, l'adjectif est un mot variable qui reçoit son genre et son nombre du nom auquel il se rapporte. L'adjectif peut être soumis à la flexion et à la dérivation.
- Du point de vu syntaxique, les adjectifs sont des constituants complémentaires c'est-à-dire non obligatoires du groupe nominal étendu, et des constituants attributifs du groupe verbal. Les adjectifs peuvent être antéposés ou postposés au nom.

A la différence des références du nom, les propriétés désignées par des adjectifs sont conçues comme non autonome. Leur dépendance s'exprime par la nécessité d'un support nominal ou pronominal. L'accord est la marque de cette dépendance.

T.P.E

- Typologie des adjectifs
- La variation des adjectifs
- Les fonctions de l'adjectif

3.4) L'Adverbe

De manière générale, l'adverbe s'appréhende comme un mot ou une locution invariable qui a pour but de modifier ou de préciser le sens d'un autre mot. On appelle adverbe les mots qui répondent aux critères suivants :

- Du point de vue sémantique, l'adverbe est un mot qui modifie ou précise le sens d'un verbe, d'un adjectif, d'un autre adverbe ou d'une phrase. On dit qu'il est hétéro incident au second degré.
- Du point de vue morphologique, l'adverbe est un mot invariable qui ne connaît ni genre ni nombre. Il n'est affecté par aucune catégorie grammaticale.
- Du point de vue syntaxique, l'adverbe est un élément non obligatoire du groupe nominal ou du groupe verbal, ou même de la phrase.

N.B

Il est important de signaler qu'il faut faire la différence entre d'une part les adverbes lexicaux obtenus par dérivation d'un adjectif qualificatif préalablement féminisé (Ex : Doux, douce, doucement), et d'autre part les adverbes grammaticaux, qui sont de plus souvent monosyllabiques, et qui sont hérités du latin (Ex : très, trop, tard, tôt).

T.P.E

- Typologie de l'adverbe
- Fonctionnement des adverbes

3.5) Le Pronom.

Le mot « pronom » vient du Latin *pro nomen* qui signifie « à la place du nom ». Ainsi, le pronom s'appréhende-t-il comme étant un mot qui a pour rôle de remplacer un nom ou un groupe nominal.

Ex : J'ai vu Jean. Il est venu ce matin.

Les pronoms présentent les caractères morphologiques et syntaxiques qui leur permettent d'être substitués d'autres classes grammaticales, de remplir les fonctions du GN, et de désigner directement ou indirectement un référent immédiat. On appelle pronom les mots qui répondent aux critères suivants :

- Du point de vue sémantique, les pronoms reprennent la référence des noms qu'ils sont appelés à remplacer. Cette référence peut être contextuelle, situationnelle ou par défaut.

- Du point de vu morphologique, en générale, le pronom prend les même catégories que le nom. Il est donc variable.

- Du point de vu syntaxique, les pronoms assument plusieurs fonctions. Ils peuvent remplir tous les fonctions du nom ou du GN.

T.P.E

- Typologies des pronoms
- Fonctions des pronoms
- Fonctionnement des pronoms

3.6) L'Article

On donne le nom d'article à une sous catégorie de déterminants, constituants obligatoires du GN. L'on a regroupé sous la seule appellation de déterminants du nom les articles et les adjectifs non qualificatifs. L'article est donc un déterminant du nom.

-Du point de vu morphologique, c'est un mot variable qui s'accorde en genre et en nombre avec le nom qu'il détermine.

- Du point de vu sémantique, l'article participe à la référenciation (extension et intension), à la mise en discours, à l'actualisation du nom. Il donne au nom un référent immédiat.

- Du point de vu syntaxique, l'article précède le nom. C'est le tout premier élément du GN de base, et il lui est toujours antéposé (le nom). Il est le premier constituant du GN de base.

GN → Article + Nc

Les articles sont nombreux. Pour les connaître tous, je vais faire ce T.P.E.

T.P.E

- Typologie et fonctionnement des articles

3.7) Les Conjonctions et les Prépositions

Commençons par signaler qu'aussi bien les conjonctions que les prépositions sont des unités invariables. Les prépositions et les conjonctions présentent assez de caractères spécifiques pour être distingués les unes des autres.

A) Les Conjonctions

On distingue généralement deux types de conjonction à savoir les conjonctions de coordination et de subordination

i. La conjonction de coordination :

C'est une relation d'égalité. Chaque unité coordonnée à la fonction que l'ensemble forme assume. **Exemple** : Jeanne et Daisy sont arrivées.

La conjonction de coordination est un mot invariable qui sert à joindre deux mots, deux groupes de mots ou deux propositions.

- Du point de vu syntaxique, elle permet l’adjonction entre deux unités.
- Du point de vu sémantique, sans être un mot plein de sens, elle apporte cependant des nuances sémantiques.

Exemple : Mari et femme.

Au sens restreint, les conjonctions de coordination se présentent sous la forme des sept mots simples (mais, ou, et, donc, or, ni, car). Au sens large, elles se présentent sous la forme de locutions conjonctives de nature diverses du genre cependant, d’ailleurs, en outre, du reste, toutefois, en somme, de plus etc.

ii) La Conjonction de Subordination

La subordination est une relation hiérarchique, d’inclusion et de dépendance syntaxique.

- Du point de vu morphologique, les conjonctions de subordination sont invariables. Elles se présentent sous trois formes : une forme simple (que, quand, comme, si...), une forme compose avec « que » (lorsque, puisque, quoique, tandis que...) et une forme locutionnaire (aussitôt que, en attendant que, à mesure que...).
- Du point de vu sémantique, l’on reconnaît aux conjonctions de forme simple, des valeurs polysémiques. – Du point de vu syntaxique, elle déclenche les mécanismes de la subordination.

B) Les Prépositions

Tout comme les conjonctions, les prépositions sont des mots outils (asémantiques).

- Du point de vu sémantique, bien que qualifié de mots vides de sens, force est de constater que les prépositions apportent des nuances de sens au sein de l’énoncé. Plusieurs prépositions ont des sens bien précis.

Exemple : après, depuis etc.

- Du point de vu morphologique, les prépositions sont des mots invariables qui ont deux principales formes : une forme simple héritée du Latin (à, de, par, pour, sans) et une forme locutionnaire (au vu de, d’après, suite à, au regard de etc.).
- Du point de vu syntaxique, sans porter pas elle-même des fonctions, sa présence au sein de l’énoncé provoque certaines fonctions (COI, COS, complément déterminatif/complément du nom).

T.P.E

- Typologie et fonctionnement des prépositions.
- Typologie et fonctionnement des conjonctions

3.9) L’Interjection

Ce point m’a été particulièrement réservé. Il s’agit pour moi de mettre l’interjection à l’épreuve des trois critères sémantique, morphologique et syntaxique pour en avoir une bonne compréhension et pour en faciliter l’identification dans un texte.

Le Groupe Nominal et le Groupe Verbal

4) Le Groupe Nominal (GN)

Le GN est le premier des constituants obligatoires de la phrase simple, lorsque celle-ci se réécrit

$P \longrightarrow GN + GV$

On dit donc que GN et GV sont les constituants obligatoires de la phrase simple. De même que la phrase simple peut être subdivisée en GN et en GV, chaque groupe peut, à son tour, être subdivisé en une suite de mots liés entre eux. Ainsi, la forme de base du GN est composée d'un nom propre sans déterminant,

$GN \longrightarrow \emptyset + Np$

Ou d'un nom commun accompagné obligatoirement par un déterminant.

$GN \longrightarrow Det + Nc$

A ces éléments de base peuvent s'ajouter des constituants facultatifs encore appelés expansions, pour enrichir le sens du GN. De la sorte, le GN peut aller d'une structure simple dite canonique, à une structure de plus en plus complexe. On peut ainsi avoir, selon la nature des éléments qui constituent l'expansion, les structures suivantes

GN= Det + N Mon fils

- Un adj. Qual épithète GN= Det + Adj + N Mon fils aîné
- Un adj. Qual apposé GN= Det +N+ Adj. Apposé Mon fils, impatient /pleure
- Un nom ou un autre GN apposé GN= Mon fils Joseph / pleure
- Un nom ou un autre GN complément du nom GN= Det+N+ C. du nom La fille de ma voisine
- Une prop sub relative GN= Det +N + prop. Relative Mon fils qui est fatigué / pleure.

Tous ces constituants facultatifs qui sont des expansions du nom forment partie intégrante du groupe nominal, et prennent leur fonction par rapport au nom, qui est l'élément central, le mot tête, le noyau du GN. Tout ceci est vérifiable par le fait que le GN peut être substitué par un pronom. A l'intérieur du GN, plusieurs fonctions peuvent être identifiées, se rapportant toutes au nom, à savoir

- a) La fonction épithète (Ex : Mon fils aîné)
- b) La fonction apposée (Ex : Mon fils, impatient)
- c) La fonction complément (Ex : La fille de ma voisine)

Le GN peut lui aussi assumer un certain nombre de fonctions, allant de la fonction sujet à la fonction objet, en passant par la fonction complément du nom, complément circonstanciel et même apposition.

5) Le Groupe Verbal (GV)

Le GV est le deuxième constituant obligatoire de la phrase simple, lorsque celle-ci se réécrit

$P = GN +GV$

L'élément de base du GV c'est le verbe conjugué qui est le pivot propositionnel, l'élément structurant de la phrase. Le GV peut être constitué du verbe seul, lorsqu'il s'agit d'un verbe intransitif intrinsèque (Ex : La jolie fille dort). A cet élément de base qu'est le verbe peut s'ajouter un ou plusieurs compléments essentiels à savoir

- La fille mange une pomme [GV= V + COD]
- La fille donne une pomme a son amie [GV= V + COD +COI/COS]
- La fille parle à son père [GV= V + COI]
- La fille parle de ses problèmes à son père [GV= V + COI + COS]
- La fille est contente [GV= V + Attribut]

Ainsi que des compléments non essentiels appelés compléments circonstanciels.

6) La Notion de Fonction

En grammaire normative, lorsqu'on parle de fonction, l'on fait référence au rôle qu'un mot assume au sein de la phrase. Comme toute fonction, la fonction d'un mot se définit en terme relationnel c'est-à-dire qu'un mot est toujours fonction de quelque chose. Lorsqu'on aborde les fonctions, on peut les repartir en deux grands groupes à savoir d'un côté les fonctions primaires et l'autre côté, les fonctions secondaires.

A) Les Fonctions Primaires

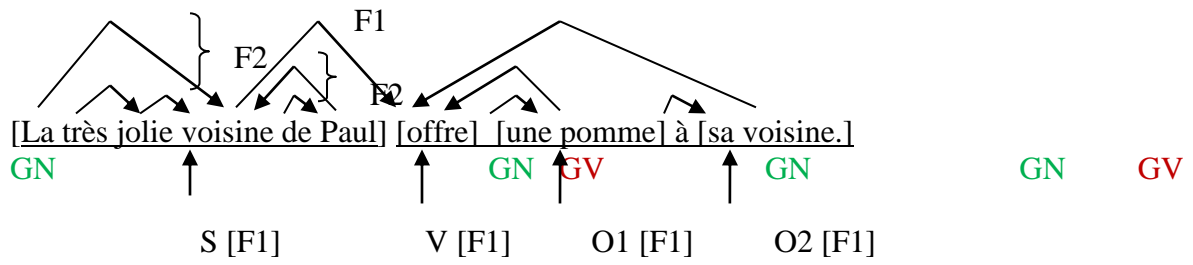
Ces fonctions sont des grands postes syntaxiques de la phrase. Ce sont des fonctions qui se rapportent au verbe et qui lui sont essentielles. Il s'agit entre autre de la fonction sujet, la fonction objet premier/objet direct, de la fonction objet second/objet indirect.

N.B :

Les fonctions compléments circonstanciels bien que se rapportent au verbe, ne lui sont pas essentielles parce que se sont des éléments mobiles c'est-à-dire déplaçables et effaçables. On peut les supprimer sans conséquence sur la grammaticalité de la phrase.

B) Les Fonctions Secondaires

Ce sont celles qui s'opèrent à l'intérieur des différents groupes, plus précisément, à l'intérieur du groupe nominal. Elles ne sont donc pas directement liées au verbe, mais se rapportent au mot central du groupe auquel ils appartiennent. C'est par exemple le cas de l'article par rapport au nom, de l'adjectif par rapport au nom, de l'adverbe par rapport à l'adjectif, du nom par rapport à un autre nom etc. Pour illustrer tout ceci, il soufi de se référer à l'exemple ci-dessous.



La très jolie voisine de Paul offre une juteuse pomme à sa charmante cousine.